

Miroir d'agglomération



Points forts

- Miroir routier noir & blanc
- Usage intérieur et extérieur
- Fixation poteau ou murale
- 3 modèles disponibles
- Garantie 5 ans
- Livraison offerte

[VOIR FICHE PRODUIT](#)

Description technique

Ces miroirs routiers sont réglementaires et conformes à l'arrêté du 21/09/1981. Les conditions d'utilisation sont les suivantes : mise en place d'un régime de priorité, avec l'obligation d'arrêt STOP pour l'utilisateur, la distance entre la bande d'arrêt doit être inférieure à 15 m et la limitation à 50 km/h.

L'implantation doit se faire à plus de 2.3 m de hauteur. Son utilisation peut être extérieure comme intérieure.

Il est en acrylique. Sa fixation se fait au mur ou sur poteau.

Ces **miroirs routiers** sont garantis 5 ans.

3 modèles disponibles, voir fiche technique.

=> Découvrez également nos :

[Manutention de fûts](#)

[Treuil industriels](#)

[Armoires vestiaires](#)

Caractéristiques techniques

DISTANCE D'OBSERVATION	DIMENSIONS	RÉFÉRENCE	POIDS EN KG
9-15 m	diam 60 cm	040801001	9
9-15 m	40 x 60 cm	040801002	7
15-22 m	60 x 80 cm	040801003	13

Retrouvez tous nos produits sur www.cegequip.fr

Cegequip Industries SAS

Siège social : 356 rue du Companet - 69140 Rillieux-la-Pape - Tél. : 04 81 65 31 00 - E-mail : info@cegequip.fr